



Mairie de Leudeville

Arrêté N° 332.2019.030

Prescrivant l'enquête publique du plan local d'urbanisme de la commune de Leudeville.

Le Maire

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123.10, L.123.11 et R.123.19 ;

VU la loi n°83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques à la protection de l'environnement ;

VU la délibération en date du 25/02/2015 du conseil municipal prescrivant la révision du POS

VU la délibération en date du 18/01/2018 du conseil municipal relative au débat concernant le PADD

VU la délibération en date du 25/02/2019 du conseil municipal arrêtant le projet du PLU

VU les pièces du dossier de plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;

VU les avis des différentes personnes publiques associées ;

VU la décision en date 09 avril 2019 rectifiée le 16 avril 2019 N° E19000040/78 de Madame la Présidente du tribunal administratif de Versailles désignant M. Adrian BOROS commissaire enquêteur.

ARRETE

Article 1er :

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du plan local d'urbanisme de la commune de Leudeville pour une durée de 32 jours à compter du 11 juin 2019 au 12 juillet 2019 inclus.

Article 2

M. BOROS Adrian, Directeur Général des Services Techniques d'une collectivité territoriale à la retraite a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif.

Article 3

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Leudeville, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, ainsi que sur le site de la commune Leudeville.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou par courriel de la mairie : mairie@leudeville.fr

Article 4

Un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans 2 journaux diffusés dans le département.

Article 5

Cet avis sera également publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés, aux lieux habituels d'affichage administratif sur la commune de Leudeville, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 6

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- Soit sur le registre d'enquête ouvert à la mairie et accessible aux jours et heures d'ouverture de la mairie
- Soit lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur aux dates et heures indiquées à l'article 7 ci-après
- Soit par courriel à l'adresse électronique de la mairie : mairie@leudeville.fr
- Soit en les formulant par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, le courrier étant adressé au siège de l'enquête publique, à la Mairie de Leudeville

Article 7

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie 10 Grande Rue 91630 LEUDEVILLE, aux dates et heure suivantes :

1. Le mardi 11 juin 2019 de 14h 15 à 17h15
2. Le samedi 15 juin 2019 de 9h à 12h
3. Le samedi 22 juin 2019 de 9h à 12h
4. Le lundi 8 juillet 2019 de 9h à 12h
5. Le vendredi 12 juillet 2019 de 14h15 à 17h15

Article 8

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Leudeville le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Article 9

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Versailles et à Monsieur le Préfet du département

Article 10

A l'issue de l'enquête, et pendant un an, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie.

Article 11

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet du département
- M. le Sous Préfet chargé de l'arrondissement de Palaiseau
- M. le Directeur départemental des territoires

Fait à Leudeville le 03 mai 2019

Le Maire, Jean Pierre LECOMTE

